

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

L'Association **ACTIVITÉS SOCIALES CASINO ÉVASION**, dénommée ci-après "**CASINO ÉVASION**", régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est sis 1, Cours Antoine Guichard à SAINT-ÉTIENNE 42008, inscrite au Répertoire des Entreprises sous le numéro 792 671 406 et immatriculée par Atout France sous le numéro IM042170001.

Casino Évasion édite et diffuse deux fois par an un Catalogue d'Offres de séjours, voyages et activités de loisirs destinées aux membres du personnel du Groupe Casino, des sociétés adhérentes à Casino Évasion, leurs conjoints et enfants, ainsi que les retraités du Groupe Casino. Ce catalogue est également disponible sur le site www.casinoevasion.com, code d'accès SOLEVASION.

DÉFINITIONS

Bénéficiaires : membres du personnel du Groupe Casino, des sociétés adhérentes à Casino Évasion, leurs conjoints et enfants, ainsi que les retraités du Groupe Casino.

Catalogue : brochure saisonnière présentant les différentes offres proposées et négociées par Casino Évasion avec les Partenaires.

Collaborateur : membre du personnel du Groupe Casino pouvant bénéficier des subventions Activités Sociales.

CGI : Conditions Générales d'Inscription.

Inscription : inscription par le Bénéficiaire aux Offres des voyageurs par le biais de Casino Évasion.

Offres : séjours, voyages et activités de loisirs dont les prestations et tarifs ont été négociés par Casino Évasion.

Partenaires : sociétés spécialisées et reconnues dont le domaine d'activité est la conception, l'organisation et la vente de séjours, voyages à forfait et activités de loisirs.

Participants : Bénéficiaires inscrits aux Offres.

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGI régissent les relations entre Casino Évasion et les Bénéficiaires. Elles s'appliquent pour toutes les Offres proposées par Casino Évasion via ses Partenaires et pour toutes les Offres disponibles sur le Catalogue. Casino Évasion se réserve le droit d'apporter, à tout moment, toutes modifications utiles aux présentes CGI sans que sa responsabilité ne puisse être retenue. Toutes les modifications feront l'objet d'une information auprès des Bénéficiaires lors de l'édition de la prochaine brochure ou sur www.casinoevasion.com.

Les éventuelles modifications s'imposent aux Bénéficiaires qui doivent, en conséquence, se référer régulièrement à cette rubrique. Les modifications des présentes s'appliqueront uniquement aux transactions effectuées postérieurement à la date de mise à jour.

GÉNÉRALITES

INFORMATIONS

Ce Catalogue n'est pas un document contractuel. En cas d'erreurs d'impression, d'oublis dans la rédaction de celui-ci ou d'inexactitudes des tarifs, Casino Évasion se réserve le droit de les rectifier. Les prix sont établis sur la base des conditions économiques et fiscales en vigueur à la date de l'élaboration de ce Catalogue, les prix pourront être réajustés en cas de modifications de la part des Partenaires de Casino Évasion ou d'évolutions légales et réglementaires.

Toutes les modifications feront l'objet d'une information auprès des Bénéficiaires.

DESCRIPTIONS

Les informations fournies par ce Catalogue sont celles portées à la connaissance de Casino Évasion, lors de sa conception par ses Partenaires. Elles ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de Casino Évasion au cas où certaines d'entre elles n'existeraient plus, seraient suspendues ou modifiées. Les photos n'ont qu'une vocation d'illustration. Les activités saisonnières des villes et résidences sont communiquées à titre indicatif et peuvent être fermées en début et/ou fin de saison.

L'INSCRIPTION

Afin de pouvoir participer aux Offres proposées dans le Catalogue, les Bénéficiaires doivent remplir le bulletin d'inscription, correspondant à l'offre choisie, disponible dans le Catalogue (ou téléchargeable sur www.casinoevasion.com, code d'accès SOLEVASION) et l'adresser par courriel à l'adresse : reservation@casino-evasion.com ou par voie postale à : CASINO ÉVASION, 1 cours Antoine Guichard 42008 SAINT-ÉTIENNE. Le bulletin d'inscription doit être retourné à Casino Évasion accompagné des pièces justificatives demandées. Selon les Offres choisies, la procédure d'inscription peut être différente (cf Conditions Particulières).

Dans le cadre d'un séjour composé : si vous souhaitez réserver quinze jours d'affilée ou plus dans deux centres différents, il convient de remplir 2 bulletins d'inscriptions et les adresser ensemble. Chaque dossier devra comporter une seule destination.

L'inscription à l'une de nos Offres implique l'acceptation des CGI. La réservation ne peut se faire qu'à partir de la réception du dossier du Bénéficiaire. Ces derniers sont donc invités à adresser leurs dossiers dans les meilleurs délais dans la mesure où les demandes seront satisfaites selon les stocks disponibles. L'acceptation du séjour par Casino Évasion donnera lieu à une confirmation par courrier postal ou électronique. Les Bénéficiaires ayant des demandes particulières (ex. : 1er étage, exposition sud...), doivent communiquer lors de l'inscription. Toutefois, Casino Évasion les transmettra aux Prestataires sans garantie d'aucune sorte de pleine satisfaction, en particulier pour les Prestations en haute saison.

Tout bulletin adressé à Casino Évasion est considéré comme une réservation ferme et définitive (qu'il soit envoyé par courriel ou par voie postale), sous réserve de disponibilités chez le Partenaire dans la mesure ou la tarification du produit est clairement spécifiée.

En l'absence d'une tarification précise - mention "à partir de, tarifs nous consulter..." -, les Bénéficiaires doivent impérativement consulter Casino Évasion pour l'établissement et la communication d'un devis par téléphone ou par courriel dans un délai de 72 heures.

OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES / PARTICIPANTS

En cas de manquement aux conditions détaillées ci-dessous, les Bénéficiaires ne pourront en aucun cas prétendre au remboursement des sommes perçues ou prélevées par Casino Évasion.

- Le bulletin de réservation doit impérativement mentionner tous les noms, prénoms et âges des Participants. Toute modification devra être signalée dans les meilleurs délais par écrit (mail ou courrier) afin d'être notifiée au Prestataire. Au reçu de la confirmation de réservation, les Bénéficiaires devront vérifier que celle-ci soit conforme à sa demande (destination, type de logement, dates, coût du séjour, échéancier des règlements).

- Compte-tenu des renforcements liés à la sécurité, les documents justificatifs devront impérativement être présentés et des copies devront être remises à Casino Évasion ou à ses Partenaires : passeport valable de moins de 10 ans pour les séjours hors U.E. et carte d'identité de moins de 10 ans pour les séjours U.E.

- La présence d'un Bénéficiaire est obligatoire du début à la fin du séjour sauf dérogation (cas de force majeure) accordée par Casino Évasion. Dans tous les cas, un groupe de mineurs non accompagnés ne pourra être accepté. La location pour un groupe de jeunes sera au préalable soumise à l'accord du Prestataire. La location est personnelle. Il est formellement interdit de sous-louer ou de céder la location à un tiers sous peine de suppression de l'aide accordée.

- Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est formellement interdit de dépasser le nombre d'occupants prévus - enfants et nourrissons compris- (cf partie hébergement de chaque destination pour connaître la capacité d'accueil). Le Prestataire est en droit de refuser toute personne au-delà de la capacité prévue et de mettre fin à la location, même si la totalité du séjour n'a pas été effectuée, dans ce cas, les Bénéficiaires ne pourront en aucun cas prétendre à un remboursement des sommes déjà versées à Casino Évasion et pourront être amenés à participer aux frais d'annulation.

- Les taxes, collectées pour le compte des communes, sont en supplément et à acquitter sur place. Ces taxes sont communiquées à titre indicatif et ne sont pas remboursées en cas de départ anticipé. Les cautions versées ne sont restituées qu'après l'état des lieux effectué par le personnel du Prestataire sur place, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et/ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Toute dégradation de l'hébergement sera à la charge des Bénéficiaires.

EFFETS PERSONNELS - RESPONSABILITÉ CIVILE

Il appartient au Bénéficiaire de s'assurer personnellement au titre de la responsabilité civile individuelle contre les risques inhérents à l'occupation du logement réservé (vols, pertes ou dégradations de ses biens personnels), ainsi que des dégradations qu'il pourrait occasionner à l'équipement du bien donné en location, des dégâts qu'il pourrait provoquer du fait de sa négligence ou contre tous les risques personnels ou causés à un tiers.

Le Bénéficiaire devra vérifier préalablement auprès de sa compagnie d'assurance que son contrat multirisques habitation couvre sa responsabilité d'occupant pour sa location en cas d'incendie, d'explosion ou de dégâts des eaux.

PERTURBATIONS LOCALES

Il appartient aux Bénéficiaires de respecter le règlement intérieur fixé par le lieu de villégiature. Casino Évasion ne peut être tenu responsable des nuisances extérieures qui viendraient perturber, interrompre ou bien empêcher le bon déroulement du séjour notamment en cas de coupure d'électricité, gaz ou eau, d'environnement bruyant (station animée, piscine, chantier voisin, ligne SNCF, aéroport...). Même si une gêne peut être occasionnée, elle ne pourra justifier une indemnité à quelque titre que ce soit.

L'HÉBERGEMENT

L'emplacement de l'hébergement sur le site est déterminé de manière évaluable lors de l'élaboration des plannings d'occupation (réalisés par Casino Évasion ou par ses Partenaires selon le mode de gestion) et ne pourra faire l'objet d'un quelconque changement quel que soit le motif énoncé. Plus particulièrement, il est formellement interdit de monter une installation légère (tente) sur un emplacement de mobil home ou de chalet.

CONDITIONS RELATIVES AUX VOYAGES À L'ÉTRANGER

Logement : les tarifs s'entendent en chambre double type standard sauf demande particulière précisée par le Bénéficiaire sur le bulletin de réservation. Les prix enfants, 3ème et 4ème adultes sont applicables uniquement lorsque ceux-ci partagent la chambre de 2 adultes. Un supplément est obligatoirement exigible pour tout participant qui ne peut être logé qu'en chambre individuelle. Billets d'avion / train : le nom indiqué dans le tableau du bulletin de réservation doit correspondre obligatoirement au nom porté sur le document d'identité du Participant ; toute erreur imputable au Bénéficiaire entraînera des frais supplémentaires. En cas de problème à l'aéroport/gare, la responsabilité de Casino Évasion ou de l'agence partenaire ne pourra être engagée. Un bébé de

moins de 2 ans occupera le même siège qu'un seul adulte. Formalités de départ : il est de la responsabilité des Bénéficiaires/Participants de s'assurer auprès des organismes officiels et compétents de la liste des documents à fournir pour voyager dans le pays de destination, et que tous les documents de voyages officiels (passeport, carte d'identité, visa, certificat de vaccination) sont valides à la date du départ et de retour pour tous les voyageurs (même pour les bébés ou enfants). Tout défaut de présentation des documents nécessaires relève de la responsabilité des Bénéficiaires/Participants et ne donnera lieu à aucun remboursement. La totalité du voyage sera due. Il est conseillé de ne prévoir aucun engagement dans les 48 heures précédant le vol aller et suivant le vol de retour.

Durée et horaires : les prix sont calculés en fonction d'un nombre de nuitées et non de journées entières. La durée du voyage est calculée depuis le jour de la convocation à l'aéroport de départ jusqu'au jour de retour à l'aéroport. Il se peut que la première et/ou dernière journée et/ou nuit soient entièrement consacrées au transport. La restauration à bord est payante.

SUBVENTION

La subvention allouée par Casino Évasion est plafonnée à 900€/an et par collaborateur qui pourra à tout moment, par courriel, demandé son encours de subvention. Le plafonnement sera calculé sur l'année civile (pour un séjour débutant entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019). La subvention allouée sur les prestations Enfants/Ados est exclue de ce plafonnement ainsi que l'offre sociale. Une fois le plafond atteint, le collaborateur pourra bénéficier des Activités Sociales Centralisées tout en bénéficiant des remises commerciales négociées auprès de ces partenaires. La remise sera déduite des prix facturés par le partenaire du séjour.

TARIFS ⁽¹⁾

Tous nos tarifs sont nets, subventions de Casino Évasion déduites. La subvention est accordée pour le Collaborateur, son conjoint et enfants à charge scolarisés. Pour l'ensemble des formules : pour tout Bénéficiaire extérieur (y compris les enfants non à charge), il sera appliqué le tarif public appliqué par nos Partenaires (les éventuelles remises commerciales offertes par nos Partenaires seront décomptées le cas échéant). Les prix sont calculés sur la base de TVA à 10% et peuvent être réajustés en fonction de la variation du taux de TVA en vigueur. Casino Évasion se réserve le droit de ne pas accepter de réservation pour tout Bénéficiaire extérieur.

Le Bénéficiaire retraité bénéficie avec son conjoint des remises appliquées par nos Partenaires sur le tarif public (jusqu'à -15% selon nos Partenaires). Avant l'envoi du bulletin, le Bénéficiaire doit consulter Casino Évasion pour connaître le tarif en vigueur.

L'ASSURANCE MACIF / CASINO ÉVASION - VOYAGES & SÉJOURS

Casino Évasion a souscrit un contrat assurance en partenariat avec le Groupe MACIF portant sur les garanties annulation et interruption de séjour, assistance, et bagages dont les conditions sont détaillées ci-après dans ce Catalogue). Ce contrat assurance est offert aux Collaborateurs, conjoints et enfants à charge scolarisés. Pour les personnes extérieures, dans le cadre de prestation à la personne (pensions, parcs, thalasso / balnéo), l'assurance est obligatoire et payante (2% du montant du séjour).

S'agissant des voyages, le montant de l'assurance s'élève à 35€/personne pour les moyens courriers et 55€/personne pour les longs courriers.

ANNULATIONS

Dans le cadre d'une souscription d'un séjour par l'intermédiaire de Casino Évasion, les Participants bénéficiant de fait d'une assurance garantissant un certain nombre de risques dont notamment l'annulation (cf. p. 181). Toute annulation doit faire l'objet d'un écrit de la part du Bénéficiaire et être accompagnée de tous justificatifs utiles. L'annulation du séjour prendra effet à réception, par Casino Évasion, du document écrit (courrier ou courriel).

BONS CAF / BONS VACAF

Les Bénéficiaires susceptibles de bénéficier des bons vacances CAF de leur département doivent entreprendre les démarches au plus tôt auprès de cet organisme. Les Bénéficiaires doivent se renseigner auprès de la CAF pour connaître les conditions d'utilisation des bons CAF et se conformer à la réglementation transmise par la CAF et ce, avant d'adresser lesdits bons à Casino Évasion. Ces bons seront pris en compte dans le calcul du tarif au fur et à mesure de leur réception et lorsque la CAF concernée en aura confirmé la validité. Les bons CAF sont plafonnés à hauteur du montant du séjour, aucun remboursement ne sera fait au-delà. S'agissant des Bons VACAF, il convient aux Bénéficiaires de consulter sur le site internet VACAF la liste des produits labellisés puis de se rapprocher de Casino Évasion qui, selon le mode de gestion du produit retenu, validera ou non, la déduction des Bons VACAF.

L'OFFRE SOCIALE (Vacances Familiales)

Un apport financier complémentaire est consenti aux familles aux revenus les plus modestes. Le collaborateur du groupe devra, le cas échéant, transmettre les avis d'imposition recto/verso de tous les adultes présents dans la location. Les retraités ne bénéficient pas de l'offre sociale. L'offre est valable uniquement sur les produits des rubriques «Camping, Résidences», «Offres Libertés», «Escapades France et Europe, Bien-Être

et Parcs» et « Campings, Résidences et Offres Libertés ». Les exclusions et plafonnement de l'offre :

a) Les exclusions

- Tout séjour dont le montant incluant la subvention de Casino Évasion est inférieure ou égale à 140€.

- Les encarts SILC, Vacances pour Tous, Verdier Hello (p. 125), UCPA (p. 126), Parcs d'attractions (p. 132 & 133), Escapades Citadines (p. 137), Thalasso n°1 (p. 138), Thalazur (p. 139), les Issambres, Villa Marlioz et Divonnes Les Bains (p. 140).

b) Le plafonnement

L'offre sociale sera plafonnée à 450€/salarié sur l'année civile (pour un séjour débutant entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019). Pour information, le plafonnement sera atteint dès lors que le montant cumulé de vos séjours (avant déduction de cet avantage) aura atteint la somme de 2250 €.

Voir conditions p.7.

PAIEMENT

Le règlement des frais de séjour pourra s'effectuer soit :

• Par prélèvement sur salaire (2) de 1 à 4 mensualités, voire 6 fois maximum sous réserve d'acceptation uniquement pour les Collaborateurs.

• Par prélèvement sur compte, de 1 à 4 mensualités, voire 6 fois maximum sous réserve d'acceptation. Pour le prélèvement sur compte, le Bénéficiaire devra fournir le mandat de prélèvement SEPA figurant dans le catalogue dûment complété, accompagné d'un RIB (des frais de prélèvement peuvent être appliqués par la banque du Bénéficiaire). Casino Évasion se réserve le droit d'exiger le paiement de tout ou partie de la prestation choisie avant le départ en vacances ainsi que de refuser tout nouveau dossier si un séjour précédent n'est pas soldé.

Les retraités du Groupe Casino devront impérativement avoir réglé leur séjour en totalité avant la date de départ.

• Particularité Rubrique Voyages :

Le règlement de votre séjour pourra s'étaler sur 6 mensualités. Le Bénéficiaire devra néanmoins verser :

> 30% d'acompte à la première mensualité,

> le restant par prélèvement jusqu'à 5 mensualités.

En tout état de cause, le Bénéficiaire devra avoir versé au moins

70% du séjour avant la date de départ.

En cas de départ anticipé de l'entreprise par un Collaborateur, l'intégralité des sommes restantes à payer sera prélevée sur son dernier salaire.

RETARD/DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement et en l'absence d'une solution amiable négociée entre le réservataire et Casino Évasion, le dossier sera transmis à un service contentieux.

En outre, une pénalité de 30% sera appliquée au montant de l'encours non réglé, ainsi que des frais de dossier d'un montant de 30€.

CHÈQUES VACANCES

Conformément à la législation, les chèques vacances sont acceptés uniquement pour les séjours se déroulant en France, Communauté Européenne et DOM TOM. Les chèques vacances sont transmis à Casino Évasion avec le talon détachable situé en haut de chaque chèque sans remplir les coordonnées du Prestataire. Les chèques vacances doivent être envoyés dès réception de la confirmation de réservation par lettre recommandée et réceptionnés 60 jours avant leur date de fin de validité. Casino Évasion décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol pendant l'acheminement.

LES MODIFICATIONS

Il est impératif d'avoir inscrit sur le bulletin de famille, la liste exacte des Participants au séjour.

/!\ seules les personnes notées sur le bulletin d'inscription et confirmées sur le bon d'échange seront autorisées à loger dans l'hébergement.

Toutes les modifications devront impérativement être signalées à Casino Évasion au plus tard 15 jours avant la date de départ, par courrier ou courriel pour les modifications relatives à la date, au lieu de séjour ou à la liste des Participants (dans ce cas, le Bénéficiaire devra fournir leurs noms, prénoms, dates de naissance et lien de parenté). Casino Évasion émettra au besoin un nouveau bon d'échange qui annulera et remplacera celui adressé précédemment sauf en cas de modifications tardives.

FORCE MAJEURE ET DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES

Casino Évasion ne sera pas responsable de l'inexécution de la prestation qui serait due à un événement de force majeure. Seront considérés comme cas de force majeure les événements présentant les caractéristiques habituellement reconnues par la loi et les tribunaux. En outre, Casino Évasion ne pourra pas, non plus, être tenu responsable en cas de décision des autorités compétentes d'interdiction de séjour, d'interdiction de vols ou de mise en quarantaine en raison de faits dangereux climatique, sociétale, guerre (plus particulièrement, en raison d'attaques terroristes), environnement, médicale ou chimique.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

En vertu de l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une période déterminée.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations communiquées par les Bénéficiaires permettent à Casino Évasion ainsi qu'à ses Partenaires, de traiter et d'exécuter ses commandes. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi Informatique et Libertés modifiée, ces informations servent à Casino Évasion, ainsi qu'à ses Partenaires à traiter et exécuter les réservations tout en assurant la sécurité.

Sous réserve d'obtenir le consentement préalable des Bénéficiaires, Casino Évasion est susceptible de transmettre les informations concernant ces derniers à ses partenaires commerciaux. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent ainsi qu'un droit d'opposition. Vous pouvez l'exercer en adressant un courrier à CASINO ÉVASION - 1, cours Antoine Guichard - CS 50306 - 42008 SAINT-ÉTIENNE cedex.

LITIGE

En cas d'anomalie constatée dans le logement le jour de son arrivée, le Bénéficiaire devra impérativement :

• En informer l'accueil de son lieu de villégiature,

• Téléphoner au numéro d'astreinte communiqué en appelant au 06 75 16 15 41.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte si cette procédure n'est pas suivie.

Toute réclamation doit parvenir à Casino Évasion dans les 20 jours maximum après la date retour. Lorsqu'une réclamation transmise à un Partenaire donne lieu à un dédommagement, lors du remboursement versé au Bénéficiaire, Casino Évasion applique une retenue correspondant au montant de la subvention appliquée sur les tarifs publics de la prestation.

Le Bénéficiaire dispose toujours de la faculté de saisir le Médiateur du Tourisme en cas de difficultés avec nos Partenaires : <http://mtv.travel> pour télécharger le formulaire et le renvoyer à l'adresse suivante : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80303 - 75823 PARIS CEDEX 17.

MENTIONS LÉGALES à la date d'édition du catalogue

Siège social : CASINO ÉVASION - 1, cours Antoine Guichard - 42008 SAINT-ÉTIENNE cedex 1. Association loi 1901, déclarée en préfecture de la Loire le 27 avril 2005, immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le n° IM042170001. Responsabilité civile professionnelle :

• Assureur : RC MACIF n° 6536621, centre de gestion, 7 rue Colbert, 03406 YZEURE cedex.

• Garantie financière : Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (A.P.S.T.), 15 avenue Carnot, 75017 PARIS.

DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGI et Conditions Particulières sont soumises à la loi française. Tous différends entre un Bénéficiaire et Casino Évasion relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation des présentes, que les Parties ne pourraient pas résoudre à l'amiable, seront soumis au Tribunal de Grande Instance de SAINT-ÉTIENNE, ceci même en cas de référé ou de pluralité de défendeurs.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Particulières aux CGI régissent les deux situations suivantes :

- Les séjours à destination des mineurs.
- Les séjours à destination des familles.

CAMPINGS / RESIDENCES

ATTRIBUTION DES LOCATIONS

CAMPINGS :

L'attribution des locations sera traitée comme suit :

Séjour par période de 7 nuits

• Séjours compris d'avril au 22.06.2019 (fin de séjour) et à compter du 07.09.2019 :

Le traitement des dossiers sera effectué selon leurs dates de réception et selon la date de départ. Plus le départ est proche, plus le dossier sera prioritaire.

• Séjours compris entre le 22.06.2019 et le 07.09.2019 (fin de séjour) :

Le traitement des dossiers sera effectué en 4 phases :

Lundi 25 février 2019 : pour les dossiers reçus au plus tard le 24 février 2019.

Lundi 11 mars 2019 : pour les dossiers reçus au plus tard le 10 mars 2019

Lundi 25 mars 2019 : pour les dossiers reçus au plus tard le 24 mars 2019

Lundi 8 avril 2019 : pour les dossiers reçus au plus tard le 7 avril 2019.

Au-delà, le traitement des dossiers s'effectue selon la date de réception.

D'une manière générale, il convient d'indiquer obligatoirement 2 choix de lieu minimum et de ne pas avoir séjourné sur le même site l'an dernier.

Les réservations s'effectuent du dimanche au dimanche ou du samedi au samedi, selon le jour d'arrivée indiqué sur le tableau prix de chaque fiche produit de ce catalogue. Les mobil homes 3 chambres d'une capacité supérieure à 6 couchages sont réservés en priorité aux familles dont la composition est supérieure à 6 personnes (maximum 8 personnes, bébé compris).

Les réservations de séjours de 21 nuits seront validées après les 4 phases d'attribution. Il est conseillé de réserver dans un premier temps, un séjour de 14 nuits et de se rapprocher dès la mi-avril, de notre service pour l'attribution d'une 3ème semaine.

Pour toute réservation comprise entre le 29.06.2019 et le 01.09.2019 (fin de séjour) : une annulation sans frais sera possible dans le cas où celle-ci serait consécutive au refus de congés de l'employeur. L'annulation devra intervenir au plus tard le 07.04.2019 et devra être justifiée obligatoirement par un écrit du responsable R.H. de l'établissement de travail. Au-delà ou en l'absence de justificatif ou pour tout autre motif, le barème des frais d'annulation présentés dans ces Conditions Générales d'Inscription seront appliqués.

Séjours de moins de 7 nuits

Séjours compris d'avril au 29.06.2019 (fin de séjour) et à compter du 01.09.2019 :

Le nombre de nuits minimum imposé est de 2 nuits (sauf indication particulière décrite dans la fiche produit de ce catalogue). Les réponses pour les courts séjours seront données au plus tard 20 jours avant la date de départ (notamment sur les périodes de vacances scolaires, ponts et sur les sites à faible capacité d'hébergement) et les dossiers traités selon la date de départ (et non selon la date d'envoi du dossier). La priorité est donnée aux séjours de 7 ou 14 nuits.

Séjours compris entre le 29.06.2019 et le 01.09.2019 (fin de séjour) :

Aucune réservation ne sera acceptée pour un durée autre que 7, 14 voire 21 nuits.

Spécial Corse : en raison des réservations de traversées maritimes ou aériennes, les dossiers sur les destinations «Corse» seront traités selon leurs arrivées. Il est conseillé d'attendre l'acceptation de son séjour avant de réserver les places de bateaux ou d'avion.

RESIDENCES :

Les réservations auprès des partenaires s'effectuent selon la réception des dossiers. La validation est soumise à disponibilité chez nos partenaires. Une confirmation écrite du séjour est effectuée dans un délai de 14 jours (ce délai peut être supérieur selon le volume de dossiers à traiter).

LES MODIFICATIONS

Il est impératif d'avoir inscrit sur le bulletin de réservation famille, la liste exacte des participants au séjour.

Attention : seules les participants notés sur le bulletin de réservation seront autorisés à loger dans le locatif. Toutes les modifications devront impérativement être signalées aux activités sociales au plus tard 15 jours avant votre départ par courrier, fax ou mail pour les modifications relatives à la date, au lieu de séjour ou à la liste des participants (dans ce cas, nous fournir les noms, prénoms, dates de naissance et lien de parenté).

FRAIS D'ANNULATIONS

CAMPINGS : le montant des frais d'annulation appliqué sera en fonction des conditions générales propres à chaque camping dans le cadre d'une gestion allotement(3) (à titre indicatif, de 10% à 100% du tarif public). Dans le cadre des campings en gestion linéaire(3), Casino Évasion appliquera le barème suivant :

• 45 jours et plus : 30€ de frais de dossiers (pour un séjour de 7 nuits et +), 15€ (pour un séjour inférieur à 7 nuits).

• Moins de 45 jours à 30 jours : 25% du montant du séjour.

• Moins de 30 jours à 20 jours : 50% du montant du séjour.

• Moins de 20 jours à 8 jours : 75% du montant du séjour.

• Entre le 7ème jour et la date d'arrivée : 100% du montant du séjour.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée ou de départ anticipé quelles qu'en soient les raisons.

RESIDENCES : le montant des frais d'annulation appliqué sera en fonction des conditions générales de chaque Partenaire. Informations disponibles sur simple demande auprès de Casino Évasion. Avant d'annuler votre dossier, il est de votre ressort de vous informer du montant exact des Frais d'annulation. Les Frais seront calculés sur le prix facturé par le Partenaire de Casino Évasion (hors subvention Casino Évasion).

Dans tous les cas, un montant minimum de 30€ de frais de dossiers vous sera facturé.

LES TARIFS

Tous nos tarifs sont nets, subvention des activités sociales déduite et communiqués à la semaine.

Ces tarifs comprennent la location de l'hébergement choisi et l'emplacement pour un véhicule (facultatif), les consommations d'eau, de gaz et d'électricité (sauf à Ax-les-Thermes camping Le Malazéou pour toute réservation jusqu'au 31.03.2019), l'utilisation des équipements et activités proposés à titre gratuit par la résidence ou le camping. Ces tarifs ne comprennent pas les taxes (de séjour, éco participation...) à régler lors de votre arrivée sur votre lieu de villégiature, les suppléments : parking, animal, bracelets piscine/animation..., la caution (variable selon les sites et restituée lors de votre départ ou ultérieurement par courrier) versée par empreinte CB, chèque ou espèce. Les tarifs des suppléments sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés. Le(s) bénéficiaire(s) ne pourra(ont) prétendre à aucun moment au remboursement de la différence.

VOYAGE SÉJOUR

Le dossier de location sera adressé par courrier au plus tard 7 jours avant le départ (bon d'échange à présenter à l'accueil du lieu de villégiature, documentations et fiche d'inventaire en fonction du site).

• **À l'arrivée** : les arrivées ont lieu uniquement les après-midi entre 14 heures et 20 heures en fonction des sites. L'heure d'arrivée exacte sera confirmée dans le dossier de location. Le bénéficiaire devra se présenter à l'accueil du lieu de villégiature avec le bon d'échange, régler les taxes et frais non compris, déposer le montant de la caution. Après avoir enregistré l'arrivée, une hôteesse remettra les clés du locatif. Le contrôle du matériel est effectué différemment en fonction du site choisi. Se reporter aux consignes fixées par l'hôteesse. En règle générale, le contrôle de l'hébergement s'effectue sans la présence d'un représentant du lieu de villégiature ou du tour opérateur. Le bénéficiaire devra signaler à son arrivée, les anomalies éventuelles constatées dans un délai de 24 heures.

• **Durant le séjour** : le bénéficiaire doit respecter et faire respecter le règlement intérieur du lieu de villégiature aux participants résidant avec lui et sous sa responsabilité. Tout manquement grave au règlement intérieur pourra entraîner une exclusion. Aucun dédommagement ne pourra être consenti.

• **Au départ** : les conditions de départ seront fixées par l'hôteesse dès l'arrivée. L'hébergement devra avoir été libéré impérativement avant 10 heures. Avant l'état des lieux, le locatif devra être remis en état ; le ménage fait par le bénéficiaire. À l'issue de ce contrôle effectué par le personnel du lieu de villégiature, la caution sera restituée (ou sera renvoyée ultérieurement par courrier), déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et/ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Toute dégradation de l'hébergement sera à la charge du bénéficiaire.

• **Animaux domestiques** : les animaux ne sont acceptés que dans certains lieux de villégiature (cf. descriptif du site, rubrique "À noter"). Lorsqu'ils sont acceptés, vous devez les tenir en laisse et pouvoir présenter leur carnet de vaccination à jour. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont formellement interdits sur les sites.

ENFANTS / ADOS

Les termes « enfants /Ados » s'entendent comme toute personne mineure ayant un âge révolu compris entre 4 et 18 ans.

PRÉCONSEILS

Avant de choisir un centre/séjour pour l'enfant, le Bénéficiaire devra vérifier que l'âge de son enfant au moment du séjour correspond à l'âge indiqué pour le séjour.

INSCRIPTION

Pour inscrire le(s) enfant(s), le Bénéficiaire devra remplir le bulletin d'inscription Enfants / Ados figurant dans le catalogue et le retourner par courrier à l'adresse reservation@casino-evasion.com ou par courrier à l'adresse suivante : CASINO ÉVASION, 1 Cours Antoine Guichard 42008 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1.

NOMBRES DE PLACES

Le nombre de places dans chaque centre est limité. Les Bénéficiaires sont donc invités à retourner leurs bulletins d'inscription au plus tôt.

Casino Évasion se réserve le droit :

- De modifier les dates de séjours au jour près pour des raisons éventuelles de circulation.
- En cas de force majeure ou d'effectif insuffisant, à fermer un centre, une autre implantation sera proposée selon les disponibilités.
- De modifier les dates de +/- 72 heures selon les disponibilités aériennes pour les voyages à l'étranger.
- La liste des activités et des loisirs n'est pas exhaustive, elle est donnée à titre indicatif. Celle-ci pourra être aménagée, voire remplacée, selon le rythme quotidiens et les conditions climatiques.

L'OFFRE COUP DE POUCE (Vacances enfants/ados)

L'Offre Coup de Pouce est valable uniquement sur les Offres marquées de la pastille « Coup de Pouce ». Offres valables dans la limite d'un montant total alloué à cet effet. En tout état de cause, le reste à charge, déduction faite de l'offre Coup de Pouce, ne pourra être inférieur à 110€. Voir condition dans le catalogue sous la pastille "Offre Coup de Pouce".

SUBVENTION

Produits détaillés en brochure : une subvention moyenne de 53% à 58% avec plafonnement est accordée pour le 1er enfant selon le séjour et 75% à partir du 2ème enfant (subvention de 75% accordée sur le séjour le moins cher) sur l'hébergement. Subvention calculée à partir du prix collectivité transmis par

le Partenaire. Le montant du séjour, subvention de Casino Évasion déduite, ne pourra pas être inférieur à 110€.

Les prix indiqués tiennent compte de la subvention.

Offres Libertés : En sus des centres détaillés en brochure, Casino Évasion permet aux Participants d'accéder à l'ensemble des offres de certains Partenaires s'il est fait mention d'une offre liberté. Dans ce cas, la subvention allouée par Casino Évasion est de 50% pour le 1er enfant et 75% à partir du 2nd enfant. Un plafonnement de la subvention est fixé à 1000€ par enfant.

TARIFICATION DES SÉJOURS À L'ÉTRANGER

Séjours à l'étranger : les prix sont conseillés et établis en fonction des conditions économiques à la date de l'élaboration du Catalogue (redevances, taxes, charges, coût du carburant, cours des devises, etc.). Après la confirmation du séjour, les tarifs énoncés pourront être révisables, tant à la hausse qu'à la baisse, selon les variations du cours du pétrole et du cours des devises.

TRANSPORT

Le participant devra disposer d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité dès lors qu'un pré-post acheminement est réservé via Casino Évasion. Pour un séjour à l'étranger, une autorisation de sortie du territoire devra également être jointe.

Deux possibilités de transport sont mises en place dans le cadre des Offres :

AVEC PRÉ/POST-ACHEMINEMENT :

En car, train ou avion, à partir de certaines villes de regroupements : Paris, Lyon, Grenoble, Mulhouse, Marseille, Nice, Montpellier, Nîmes, Bordeaux, Toulouse, Brest (liste non exhaustive, d'autres villes peuvent être proposées selon nos Partenaires). Les enfants de plus de 12 ans sont susceptibles de voyager seuls en train avec attente d'un responsable à l'arrivée. Les enfants de moins de 12 ans devant voyager seuls en avion sont pris en charge par une hôteesse et confiés à un responsable du séjour à leur arrivée.

!/ Il est recommandé aux familles dont les jeunes enfants doivent prendre l'avion, de se présenter suffisamment tôt à l'aéroport en raison des formalités d'embarquement.

SANS PRÉ/POST-ACHEMINEMENT :

Le Bénéficiaire qui désire accompagner et récupérer son enfant directement sur son lieu de séjour, devra cocher la case correspondante du bulletin d'inscription ; il bénéficiera ainsi d'un prix de séjour plus avantageux.

RESPONSABILITÉ TRANSPORT

Les Partenaires de Casino Évasion agissent en qualité de mandataire des Bénéficiaires/Participants auprès des prestataires de services et ne pourront être tenus pour responsables des éventuels retards, vols ou accidents des transporteurs (SNCF, compagnies aériennes). Les trajets peuvent s'effectuer de jour comme de nuit. Les convocations de départ (lieux de rendez-vous, horaires, trousseaux de voyage, etc.) sont envoyées aux Participants une dizaine de jours avant le début du séjour par nos Partenaires.

Si le Bénéficiaire/Participant souhaite rejoindre un autre lieu de regroupement, il devra en informer Casino Évasion au plus tôt. Tout changement tardif sera difficilement réalisable et pourra entraîner des frais supplémentaires. Le transport du lieu de regroupement au lieu de destination est subventionné par Casino Évasion. Le lieu de regroupement peut être amené à être modifié en raison du nombre de participants ou des correspondances horaires. Les familles des Participants doivent déposer et rechercher leurs enfants au lieu de regroupement à leurs frais et sous leur seule responsabilité.

FRAIS D'ANNULATION DU SÉJOUR

Toute annulation doit être signalée dans les plus brefs délais par courrier et accompagnée de tous les justificatifs utiles. Dans tous les cas, des frais de dossier (30€/enfant minimum) resteront à la charge du Bénéficiaire. De 60 à moins de 8 jours avant le départ, les frais d'annulation seront appliqués en fonction des conditions générales propres à chaque organisme de vacances enfants (de 30% à 100% du tarif public).

FRAIS MÉDICAUX

Les frais médicaux remboursables sont avancés par nos Partenaires et sont ensuite facturés à la famille des Participants qui s'engage à les régler contre restitution du dossier médical, ce qui permet le remboursement des frais par la CPAM et la Mutuelle de la famille.

ESCAPADES FRANCE ET EUROPE / BIEN ÊTRE / PARCS

PARCS : PROCEDURE DE RESERVATION

1/ Déterminez votre séjour et adressez votre demande pour l'obtention d'un devis, via le bulletin de renseignement (p. 180), au partenaire exclusif pour cette activité.

2/ Votre choix déterminé, envoyez votre devis final et le bulletin de renseignement à Casino Évasion dans un délai de 24h par courrier à l'adresse reservation@casino-evasion.com.

3/ Casino Évasion vous retournera le devis avec un «bon pour accord» incluant la part de subvention allouée.

4/ Validez définitivement votre voyage au partenaire en mentionnant «bon pour accord» si l'ensemble des conditions vous conviennent. La validation de votre devis auprès de l'agence sera ferme et définitive. Toute rétractation ultérieure de votre part entraînera l'application de conditions générales de vente du Partenaire et des CGI de Casino Évasion.

5/ Informé par le partenaire de votre accord, Casino Évasion vous adressera la confirmation définitive de votre séjour. Le coût réel de votre séjour sera calculé selon les montants confirmés par l'agence et non par rapport au devis que vous nous aurez soumis. Vous devrez vous assurer auprès de l'agence, lors de votre validation définitive de votre séjour, que le coût du séjour n'a pas évolué. Dans le cas contraire, le devis initial transmis à Casino Évasion deviendra caduque et le

nouveau fera foi.

Subventions : Casino Évasion accorde pour le Collaborateur, son conjoint, et ses enfants à charge scolarisés, une subvention sur le séjour de 20% plafonnée à 250€ par personne.

VOYAGES : FORMULE ÉVASION

PROCÉDURE DE RÉSERVATION

1/ Découvrez vos offres de voyages sur le site internet du Partenaire.

2/ Demandez un devis gratuit et posez une option auprès des Partenaires de voyage en complétant le bulletin de renseignement (p. 180). Les coordonnées des Partenaires sont spécifiées dans les encarts respectifs (p. 144 à 148).

3/ Votre choix déterminé, envoyez votre devis final et le bulletin de renseignement précédemment rempli à Casino Évasion dans un délai de 24h par courrier à l'adresse reservation@casino-evasion.com.

4/ Casino Évasion vous retournera le devis avec un «bon pour accord» incluant la part de subvention allouée.

5/ Validez définitivement votre voyage au Partenaire en mentionnant «bon pour accord» (si l'ensemble des conditions vous conviennent). La validation de votre devis auprès de l'agence sera ferme et définitive. Toute rétractation ultérieure de votre part entraînera l'application des conditions générales de vente du Partenaire et des CGI de Casino Évasion.

6/ Informé par le Partenaire de votre accord, Casino Évasion vous adressera la confirmation définitive de votre séjour et les pièces administratives. Le coût réel de votre séjour sera calculé selon les montants confirmés par l'agence et non par rapport au devis que vous nous aurez soumis. Vous devrez vous assurer auprès de l'agence, lors de votre validation définitive de votre séjour, que le coût du séjour n'a pas évolué. Dans le cas contraire, le devis initial transmis à Casino Évasion deviendra caduque et le nouveau fera foi.

Après confirmation du séjour, les prix pourront être révisables, tant à la hausse qu'à la baisse, selon les variations du cours du pétrole, du cours des devises ou des tarifs aériens.

Subventions : Casino Évasion accorde pour le Collaborateur, son conjoint, et ses enfants à charge scolarisés, une subvention sur le séjour de 20% plafonnée à 250€ par personne.

FRAIS D'ANNULATION

De l'inscription au jour de départ, des frais d'annulation seront appliqués en fonction des conditions particulières propres à chaque partenaire sur la destination choisie (se référer aux conditions détaillées dans les brochures de nos Partenaires). À titre indicatif, ces frais peuvent varier de 30% à 100% du tarif public.

Les frais d'annulation s'appliquent sur le tarif public. La subvention Casino ne s'applique pas sur le montant des frais d'annulation. Dans tous les cas, des frais de dossier (30€ minimum par location ou par personne pour les pensions et voyages) resteront à votre charge. En cas d'annulation de séjours avec pré-acheminement, la totalité du pré-acheminement est due, en plus des frais d'annulation. Détail des garanties MACIF consultable dans le catalogue.

(1) Certains Comités d'Établissements ou Comités Sociaux octroient une subvention complémentaire. Renseignez-vous auprès des responsables afin de connaître leurs propositions et les modalités d'attribution.

(2) Possible pour le Collaborateur en CDI des filiales suivantes : Distribution Casino France, Casino Service + Holding, Comacas, Mercialys, Mercialys gestion, Sudeco, IGC service, D.S.I., C chez vous, EMC Distribution, Easydis, Casino Restauration, R2C, Acos, Serca.

(3) Liste des campings en gestion allotement ou linéaire sur demande.